

COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 FEVRIER 2021

Etaient présents :

François AUBERT, Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Marie CARPENTIER, Marcel COUDENE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABREGES, Céline GABRIEL, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MEJEAN, Alain MOREELS, Gerald RIPOLL, Olivier SPRIET.

Absent excusé : Colin COMBE

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR :

✓ FINANCES :

- **Demande de subvention DETR/DSIL**
- **Demande de subvention à la REGION**
- **Demande de subvention PASS TERRITOIRES**
- **Devis SARL CHANTE**
- **Subvention prévention routière et insertion et emploi des jeunes par la CMA**
- **Autorisation de demande de remboursement**

✓ VOIRIE ET RESEAUX :

- **Travaux enfouissement du réseau électrique au Pal avec le SDE 07**
- **Actualisation du nouvel adressage**
- **Convention avec le CAUE**

✓ ECOLE :

- **Choix d'un prestataire pour la mise en place d'un système de gestion des tickets**
- **Convention « label école numérique »**

✓ DESIGNATION DE MEMBRES :

- **Désignation d'un correspondant défense et sécurité**

✓ QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les impayés loyers-factures eau et assainissement**

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du mercredi 4 février ouverte à 8 h 30.

Elle indique que nous sommes 14, le quorum est donc atteint. Colin COMBE est absent excusé,

François AUBERT fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du lundi 14 décembre 2020.

Vote à l'unanimité des présents

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

Demandes de subvention DETR/DSIL, Région, PASS TERRITOIRES.

Florian MEJEAN indique que plusieurs dossiers ont été montés et que nous allons solliciter les subventions proposées soit par l'état : DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), soit par la Région AURA (Auvergne Rhône Alpes), soit par le Département : PASS TERRITOIRES.

Trois dossiers avaient été proposés à la DETR en septembre dans le cadre du plan de relance national, ceux concernant la cour de l'école et la réfection du pont du Mas ont été acceptés, le troisième portant sur la rénovation de la Pyramide n'a pas été retenu.

Florian MEJEAN explique que nous présentons à nouveau le **projet de rénovation de la Pyramide** avec davantage de précisions et de réflexions sur l'aménagement de l'environnement du bâtiment. L'objectif est de réhabiliter ce site en rejointoyant l'extérieur et l'intérieur de la Pyramide, en remplaçant les planchers et rambardes et en mettant en place un revêtement extérieur en stabilisé renforcé avec un renouvellement du mobilier urbain.

L'estimation est réalisée en deux lots distincts : l'un pour la ferronnerie / réfection et consolidation de la Pyramide / électricité pour un montant de 30 404 € HT et le second pour l'aménagement extérieur pour 28 380 € HT, soit un total de 58 784 € HT.

Une demande de subvention sera faite au titre de la DETR DSIL 2021 pour 23 514 € et une auprès de la région pour le même montant. Le reste à charge pour la commune sera de 11 756 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'avant-projet, la proposition de financement et mandate madame le maire pour procéder aux demandes de subventions auprès de l'état et de la région.

Florian MEJEAN présente ensuite le projet sur les **travaux d'aménagement du cimetière communal** avec une demande de subvention à la DETR. La commune souhaite mettre en place un réseau de collecte des eaux pluviales pour éviter les accumulations d'eau qui peuvent se traduire par l'inondation de certaines concessions et réaliser une structure de sol stabilisé renforcé pour améliorer la circulation des personnes, en particulier les personnes à mobilité réduite. Le montant total s'élève à 47 203 € HT, une demande de subvention à la DETR DSIL 2021 à hauteur de 18 881 € HT est faite, le reste à charge pour la commune s'élève à 28 322 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'avant-projet, la proposition de financement et mandate madame le maire pour procéder aux demandes de subvention auprès de l'état.

Pour **l'aménagement du croisement entre la RD536 et la voie Jules César**, le SDEA a réalisé un avant-projet qui propose l'acquisition de terrains, la reprise de la géométrie du carrefour, un dégagement de visibilité et la reprise des eaux de surface vers le ruisseau et de la chaussée de la voie communale.

Le coût du terrassement, de la maçonnerie et de l'aménagement des abords s'élève à 20 538 €, PASS TERRITOIRES sera sollicité à hauteur de 8 215 € HT. Il resterait à charge pour la commune 12 323 € HT

Il nous semble important de sécuriser cette zone, avec de plus un projet de construction d'un particulier juste à côté.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'avant-projet, la proposition de financement et mandate madame le maire pour procéder aux demandes de subvention auprès du département de l'Ardèche.

Florian MEJEAN présente ensuite au conseil le dossier de réhabilitation du **pont du rocher noir**.

Le coût total de cette opération est chiffré à 43 082 € HT Une subvention auprès de la région AURA est sollicitée pour 17 233 € HT, la commune aurait à régler 25 849 € HT. Marcel COUDENE précise que faire des travaux sur le pont du rocher noir lui semble important. Florian MEJEAN acquiesce, il faut améliorer la sécurité de ce lieu et mettre en valeur cet ouvrage représentatif de la circulation dans la vallée de la Fontaulière.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'avant-projet, la proposition de financement et mandate madame le maire pour procéder aux demandes de subvention auprès de la région AURA.

François AUBERT présente maintenant les autres projets et commence par faire un point sur l'école. Elle fera l'objet de gros travaux cette année.

Au mois de juillet dernier plusieurs visites avec les personnes qui avaient eu en charge la construction de l'école (maître d'œuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage) ont été réalisées pour déterminer les dysfonctionnements et les pistes d'amélioration possible.

La reprise du revêtement de la cour de récréation

La cour est actuellement recouverte de clapissette. Ce type de revêtement a présenté, à l'usage, des inconvénients, à la fois par temps estival sec (poussière, et chutes) et par temps humide (les enfants rentraient dans l'école beaucoup de boues).

Une étude a été conduite par le bureau d'études NALDEO prévoyant un nouveau revêtement, un enrobé « hydrodécapé » joli et moins brut qu'un enrobé classique, et la mise en place d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales. L'emplacement exact de la zone en sol souple sera déterminé avec les enseignants.

Le coût estimé est de 48 000 € HT, une subvention de 11 407 € a été obtenue au titre de la DETR 2020.

La consultation des entreprises est en cours et les travaux seront réalisés durant les vacances scolaires de Pâques du Lundi 12/04/2021 au Vendredi 23/04/2021.

L'amélioration des conditions de confort dans les coursives

Il s'agira :

- De résoudre des problèmes de fuites et de dégradations dans les plafonds
- D'assurer la ventilation
- De compléter l'isolation au-dessus du bloc sanitaire

Amélioration du confort

Les utilisateurs du bâtiment se plaignent en hiver des températures relativement basses des coursives par rapport au reste du bâtiment. En été, c'est le contraire ; les coursives sont de vraies fournaies.

Le problème provient d'un changement de destination de ces coursives en cours de chantier. En effet elles ne devaient initialement pas être fermées et ne faisaient pas partie du volume intérieur. Les toitures ne sont donc pas isolées et il n'y a pas de ventilation du volume.

Les travaux consisteront donc :

- Dans l'isolation du toit de l'ensemble de la zone sanitaire dans le prolongement de l'atrium.
- Dans la mise en place de grilles d'aération permettant la ventilation naturelle du volume.

Résoudre le problème d'étanchéité des coursives

La cause principale de ces désordres est la qualité très médiocre de la protection des relevés d'étanchéité autour des poteaux.

L'eau qui ruisselle alors sur les poteaux lorsqu'il pleut passe donc derrière le relevé d'étanchéité et se retrouve sur le panneau OSB support de membrane d'étanchéité puis ruisselle jusqu'en bas de pente pour ressortir au-dessus des menuiseries. Le panneau OSB étant lui-même découpé pour laisser passer le poteau, une partie de l'eau arrive à rester sur le poteau rond et continue de descendre jusque sur le placo, là où on retrouve des traces.

Les travaux consisteront :

- Dans le dépôt de l'étanchéité et sa remise en état
- Dans le changement des panneaux OSB endommagés
- Dans la reprise de la membrane

Le coût estimé est de 49 555 € HT, une subvention va être sollicitée au titre de la DETR DSIL 2021 pour un montant de 19 822 € HT, avec un reste à charge pour la commune de 29 733 €.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'avant-projet, la proposition de financement et mandate madame le maire pour procéder aux demandes de subvention auprès de l'état.

La remise en état de la toiture végétalisée

La toiture végétalisée installée lors de la construction de l'école n'a jamais vraiment été en état, du fait du dysfonctionnement dans le suivi. En effet, le suivi et l'entretien ne devaient se faire que lors de 2 interventions annuelles de l'installateur, sans intervention des services techniques de la commune.

Il est donc proposé ;

- la reprise du substrat (nettoyage, complément de support)
- le démontage et la remise en état du système d'irrigation et de fertilisation

- le resemis du toit
- la formation d'un agent de la commune au suivi et à l'entretien
- l'augmentation de la fréquence d'intervention du paysagiste

L'entreprise Chante Paysage qui a installé la couverture végétale lors de la construction de l'école fait une proposition de reprise de la toiture (y compris le semis) pour un montant de 10 800 € auquel il faudra ajouter le coût des visites d'entretien. La remise en état se fera durant les vacances de Pâques.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer le contrat entre la commune et l'entreprise CHANTE PAYSAGE.

Autres actions

Changement de stores : un devis a été fait par l'entreprise GERO, le remplacement devrait être fait avant les chaleurs.

François AUBERT présente les **travaux du réseau d'adduction d'eau potable qui vont permettre** :

- d'améliorer l'état des ouvrages sur les réservoirs Jules César et principal
- d'améliorer la qualité de l'eau en remplaçant les branchements en plomb.
- d'améliorer le comptage des volumes facturés en plaçant des compteurs dans les regards, nous connaissons la quantité d'eau que nous vendons, pas celle qui est produite. Florian MEJEAN précise que c'est une donnée importante que nous ne connaissons pas.
- d'améliorer le fonctionnement du réseau avec maillage du réseau entre les basses clauses et Lablachère et la déconstruction du réservoir de la Chataigneraie et reprise de l'installation.
- et d'étendre le raccordement d'habitations existantes.

Le montant total s'élève à 165 000 € HT, avec des demandes de subventions à la DETR pour 33 000 € HT, 49 500 € à l'ARMC (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse), le même montant à PASS TERRITOIRES. La commune aurait un reste à charge de 33 000 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'avant-projet, la proposition de financement et mandate madame le maire pour procéder aux demandes de subvention auprès de l'état, du département de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Subvention prévention routière et insertion et emploi des jeunes par la CMA

L'association Prévention Routière sollicite une aide financière pour l'animation 2021 dédiée à la sensibilisation aux risques routiers.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le versement d'une subvention à l'association Prévention Routière.

MarieFrance Fabreges explique que pour valoriser l'insertion des jeunes, la chambre des métiers de l'artisanat (CMA) nous demande une subvention de 124 € par jeune de notre commune profitant de ce processus. Une jeune fille de Montpezat profite des services de la CMA actuellement, la subvention s'élève donc à 124 €.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour le versement de la subvention de 124 € à la CMA.

Autorisation de demande de remboursement

Marie-France FABREGES explique que suite au dysfonctionnement de la chaudière fioul durant plusieurs semaines dans l'appartement Bessonnier, une surconsommation de fioul et l'utilisation de chauffage électrique ont entraîné un surcoût. Une part du loyer est payée par la CAF. Marie-France FABREGES propose que nous ne leur demandions pas leur participation au loyer pendant deux mois pour compenser ces frais. Après plusieurs interventions du chauffagiste, la chaudière est maintenant fonctionnelle.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la gratuité de la part du loyer à payer par les locataires pendant deux mois.

Pour Noël, la municipalité offre des cadeaux à chaque classe de l'école. Ce sont les enseignants qui en font la commande et la mairie paye le fournisseur. Deux d'entre eux ont payé leurs achats directement. Il est proposé de les rembourser pour un montant total de 110.07€

Le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement de ces achats aux deux enseignants.

Travaux enfouissement du réseau électrique au Pal avec le SDE 07

Florian MEJEAN explique que le SDE 07 entreprend des travaux de renforcement de réseau pour alimenter en électricité le quartier des « Oulettes » par la création d'un nouveau transformateur. Ces travaux nécessitent l'enfouissement d'un câble 20 kV depuis la RD 536 « Pont de Fontaulière » et jusqu'aux maisons des « Oulettes » en passant par le hameau du Pal.

La mairie de Montpezat en collaboration avec la mairie du Roux, souhaite profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement des réseaux électriques, télécommunications et éclairage public du hameau du Pal. De ce fait, les deux communes ont fait appel au SDE 07 pour l'élaboration d'un avant-projet sommaire, indiquant le montant prévisionnel des travaux pour chaque réseau ainsi que le plan de financement disponible pour ce type d'opération.

Pour cette opération, la commune de Montpezat portera le projet auprès du SDE 07, et une convention financière sera établie avec la mairie du Roux afin de définir la participation financière de chaque commune. Florian MEJEAN nous propose de participer à hauteur du nombre d'habitations du Pal se situant sur la commune de Montpezat. Sept habitations se trouvent sur notre commune pour trois sur la commune du Roux, nous participerions donc pour 70 %.

Pour l'enfouissement partie réseau électrique BT, le reste à charge pour les deux communes s'élève à 19 195 € TTC, soit pour Montpezat 13 437 € TTC sur un total de 76 783 € HT soit 92140.63€TTC. Ce paiement est à échelonner sur 10 ans.

Pour l'infrastructure d'éclairage public, la participation des communes est de 11 804 € HT, soit pour Montpezat 8 263 € HT. Le règlement se fera en deux fois, la moitié au début des travaux et le solde en fin, Florian MEJEAN explique qu'il arrive que la deuxième part soit moindre par rapport au premier paiement, l'estimation étant fréquemment calculée au plus large.

Le montant le plus important pour ce projet (environ 20 884 € HT pour Montpezat) est sur l'infrastructure du réseau de télécommunications. 30 % de la part communale est à régler au démarrage du chantier. Après avoir échangé sur la pertinence de ce choix, nous pensons qu'il est important que toutes les habitations puissent avoir accès au téléphone où qu'elle se trouve, cela permettra ainsi le déploiement de la fibre optique et de permettre ainsi à des habitants le télétravail.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour accepter l'avant-projet, signer la convention financière entre la commune de Montpezat et la commune du Roux, et être porteur du projet auprès du SDE 07.

Actualisation du nouvel adressage

Lors du précédent conseil municipal en date du 14 décembre 2020, nous avons actualisé l'adressage pour les nouvelles parcelles bâties. Après mise à jour des plans par le service du cadastre, nous avons constaté que la numérotation avait déjà été affectée aux parcelles comprenant les nouvelles constructions. Nous devons donc annuler la délibération DE2020-66.

Il faut toutefois actualiser le nouvel adressage pour une habitation.

Il s'agit de la parcelle C552 sur laquelle est affecté l'adressage : 625 route de Prévenchères.

Convention avec le CAUE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement) va accompagner le projet du centre du village, sur la place de la Poste en particulier. Le CAUE aura pour fonction de nous aider à préciser nos idées, à nous guider pour créer le lieu convivial que nous souhaitons, à réaliser un pré diagnostic et faire un travail de synthèse sur toutes les données qui nous importent. Ce sont des équipes de professionnels, ils sont là pour épauler la collectivité. François AUBERT explique que le CAUE accompagne jusqu'au choix du maître d'œuvre, il participe à la recherche de l'architecte et établit le cahier des charges.

Le financement du CAUE est calculé en fonction de la richesse de la commune, pour Montpezat le montant s'élève à 4000 € pour l'année.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer la convention entre le CAUE et la commune.

Choix d'un prestataire pour la mise en place d'un système de gestion des tickets

Laure LUZY explique qu'avec Florian MEJEAN, ils ont reçu deux propositions de gestion des tickets en ligne et ont participé à des visioconférences pour comprendre le fonctionnement de chacune. Nous avons fait le choix de « ARGFamilles ». Le coût d'installation est de 2 500 € HT et 400 € HT en fonctionnement annuel.

Cet organisme octroie des droits différents aux interlocuteurs, il crée les fiches élèves, il y a la possibilité de récupérer tous les tickets et de créditer directement le compte de la famille. Une formation adaptée à chaque utilisateur sera proposée. Et si des problèmes survenaient, le service après-vente nous a semblé plus performant. Nous organiserons dès la mise en place une information à toutes les familles, avec si nécessaire une permanence en mairie pour des explications individuelles si certains parents rencontraient des difficultés.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer le devis d'ARGFamilles pour le système de gestion des tickets.

Convention « label école numérique »

Laure LUZY explique la mise en place d'un partenariat entre l'académie et les communes afin de permettre l'acquisition par les élèves d'une culture et de compétences numériques, en particulier sur les territoires ruraux. Il permet d'accompagner les équipes pédagogiques dans leur projet numérique et de fixer les règles du financement à hauteur de 50 % pour chaque partie. Le coût total du matériel pour l'école est de 10 697 € TTC avec un reste à charge pour la commune de 5 348,50 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la convention « label école numérique ».

Désignation d'un correspondant défense et sécurité

Marie-France FABREGES explique que le ministère de l'armée demande pour chaque municipalité d'avoir un correspondant défense et sécurité. Le but est de développer le lien armée nation en associant tous les citoyens aux questions de défense. Florian MEJEAN est volontaire.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

Questions diverses

- Point sur les impayés loyers-factures eau et assainissement

Marie-France FABREGES explique qu'auparavant nous dépendions de la trésorerie de Thueyts, et que nous dépendons depuis janvier 2021 de la trésorerie d'Aubenas. Nous devons transférer les droits à la trésorerie d'Aubenas pour réaliser des recours en cas d'impayés. François AUBERT et Marie-France FABREGES indiquent qu'il y a, dans notre commune, des sommes importantes d'impayés avec des non-payeurs récurrents.

- Achat de mobiliers extérieurs et de matériels pour le service technique

Julien BEAUME explique que divers équipements extérieurs vont être achetés pour un montant de 8 502 € HT. Des tables de pique-nique, des bancs, des cendriers, des chariots d'entretien, des poubelles, des panneaux sont prévus.

- Matériel pour la psychologue

La psychologue scolaire demande du matériel pour faire passer des tests aux enfants et un ordinateur. Laure LUZY explique qu'elle est rattachée à l'école de Montpezat mais qu'elle travaille dans 14 autres écoles. Il va être demandé aux communes l'accord de participer aux frais pour acheter ce matériel au prorata du nombre d'élèves dans leurs écoles, c'est la procédure qui a été conseillée par l'inspecteur de l'éducation nationale. Nous attendons les devis pour engager cette action.

- Déchets verts

Notre commune ne disposant pas de dépôts de déchets verts, les habitants doivent se déplacer soit à THUEYTS, soit à JAUJAC / FABRAS, soit à PRADES, ce qui n'est pas très pratique.

Suite à notre engagement de mettre en œuvre un système de broyage de végétaux, Marie-France FABREGES et Florian MEJEAN avaient fait part en conseil communautaire que les vallées de la Bourges et de la Fontaulière n'avaient aucun lieu de dépôt des déchets verts. et qu'en attendant que la communauté de

commune crée un point de collecte intercommunal à proximité, un lieu de déchets verts pourrait être installé sur la commune de MONTPEZAT.

Julien BEAUME a rencontré Thierry PALLOT, délégué aux ordures ménagères à la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans, ils ont proposé d'installer des bennes de collecte sur la plateforme de la Croisette. Le tracto-pelle de la municipalité permettra d'écraser les déchets verts et les bennes partiront ensuite au SIDOMSA à Lavilledieu. Des permanences seront organisées suivant les besoins avec la présence d'employés municipaux.

- Vie du village

Marie-France FABREGES indique que le 4 février est la journée mondiale contre le cancer. Deux cœurs seront placés ce jour-là, l'un sous la halle place de la République et l'autre à la Pyramide. Les employés municipaux réalisent des décorations sur le thème de la Saint Valentin.

Pour le mois de mars, le 8 est la journée de la femme. Marie-France FABREGES souhaiterait que nous rendions hommage à une femme qui a œuvré pour Montpezat. Elle pense à Madame Evelyne FALGON qui fut la 1^{ère} femme élue maire à Montpezat dans les années 70.

Madame Evelyne FALGON a créé la maison de retraite dans l'actuelle maison de santé. Aussi Madame FABREGES propose que nous mettions une plaque commémorative sur cette façade. Le conseil municipal valide cette proposition et mandate Madame Le Maire pour effectuer les démarches.

Marie-France FABREGES indique que nous pourrions réfléchir à un cadeau à offrir pour chaque naissance d'un enfant habitant à Montpezat. L'idée d'un arbuste offert est évoquée.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 22 h38

Madame le maire, Marie-France FABREGES :

